

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Siège social

Le siège social de **BE DANCE EVENTS** est situé au **23 rue des sauzes 63170 AUBIÈRE**.

Article 2 : Admission & Adhésion

Admission :

Pour être adhérent(e), il faut s'acquitter de l'adhésion et avoir réglé le(s) cours pour le(s)quel(s) vous êtes inscrit(e). La validité de l'adhésion est d'une année scolaire, de début septembre 2018 à fin juin 2019. Pour valider votre inscription, il vous est demandé de transmettre votre fiche d'inscription remplie et signée ainsi que votre paiement (CB non autorisée). Les inscriptions en cours d'année sont dépendantes des places disponibles et du niveau du nouvel arrivant.

Conditions d'inscriptions :

Les tarifs « adhésion et cotisation » sont fixés en début de saison. Les tarifs sont mentionnés à titre indicatif sur les brochures mises à votre disposition et sur le site Internet de Be Dance Academy. Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Pour des raisons de cohérence et de suivi pédagogique, l'inscription s'entend sur la totalité de l'année scolaire. En cas d'abandon de l'élève peu importe les raisons, aucun remboursement ne sera effectué. Toute inscription est définitive. Le règlement des cours s'effectue par espèces ou par chèques (maximum 5 chèques). Tous les versements sont exigibles à l'inscription. **BE DANCE EVENTS** s'engage à encaisser les paiements aux échéances prévues et s'engage à ne diffuser en aucune façon les informations personnelles concernant ses adhérents. Les chèques vacances ne sont pas acceptés.

Pour les mineurs, il faut récupérer et remplir la fiche d'autorisation parentale disponible sur notre site web.

RADIATION : La qualité d'adhérent se perd sans indemnité en cas de : • Non-paiement des cotisations • Détournement des biens, des moyens, ou du nom de l'école à des fins personnelles • Non-respect des locaux et du matériel • Agissements dangereux contre soi ou contre un tiers • Tout motif grave tels que propos diffamatoires à l'égard d'un élève ou des professeurs.

Article 3 : Assurance & Certificat médical & Mineurs

Toutes les activités proposées par **BE DANCE EVENTS** sont assurées auprès de la fédération française de danse (FFD). Les adhérents doivent avoir leur propre assurance «responsabilité civile» afin d'être couverts s'ils se blessent seuls lors des activités proposées. Les adhérents sont aussi tenus d'avoir un certificat médical pour participer aux cours exigeants un effort physique intense. En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, **BE DANCE EVENTS** ne pourra être tenu responsable.

Urgence médicale :

Toute personne qui participe aux cours dans l'établissement reconnaît être apte à pratiquer l'activité pour laquelle elle est inscrite même si aucun certificat médical n'a été fourni. L'école et ses professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle. En cas d'urgence médicale, le professeur alertera les secours, en faisant le 18 ou le 15 pour un transport à

l'hôpital le plus proche. Il vous appartient de nous faire savoir par écrit si vous souhaitez un autre centre de soins.

Mineurs :

Il est demandé aux parents de ne pas être présents pendant les cours et les entraînements sauf au premier cours de l'année. Le professeur a toute autorité pour demander aux parents de sortir de la salle de cours. Si le professeur tolère la présence des parents, ceux-ci ne peuvent en aucun cas intervenir de quelque façon que ce soit sur le déroulement des cours, notamment en faisant des signes ou en donnant des conseils aux enfants. Les responsables légaux sont priés de signer eux-mêmes la fiche de renseignements relative à leur enfant/adolescent.

Les amis ou la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation du professeur. En vous inscrivant vous vous engagez à être apte à l'activité à laquelle vous vous êtes inscrits (es) et également à avoir votre propre assurance responsabilité civile.

Article 4 : Les produits “Cours de danse” et “stages ou événements”

Différents types de produits sont proposés pour satisfaire notre clientèle.

1) Produits “Stages/Événements”

- Les stages sont des cours proposés sur des dates ponctuelles pendant l'année. Les stages vous permettent de découvrir de nouvelles danses ou d'approfondir votre danse. Les stages sont complémentaires aux cours mais ne peut en aucun cas remplacer des cours.
- On propose des événements pendant l'année. Un événement se fait uniquement une fois par an. Les événements permettent de mettre l'emphase sur une danse ou plusieurs danses avec des profs internationaux ou nationaux et permettent la rencontre avec des danseurs d'autres villes de France ou d'Europe.

2) Produits “Cours à l'année”

- Un cours est une formation normale de 55 minutes par semaine sur 34 semaines. Les cours permettent une formation suivie de l'élève pendant une année. Tout(e) adhérent(e) à BE DANCE EVENTS ne pourra assister qu'aux cours auxquels il/elle est inscrit(e) (après règlement de la cotisation). Toute modification d'abonnement devra être faite en accord préalable avec votre professeur et la direction de BE DANCE EVENTS. Avant l'inscription, il est permis de participer aux cours d'essais pendant les journées dites de « portes ouvertes ». Les cours débutent à partir de la troisième semaine de septembre. Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires sauf si le professeur souhaite terminer plus tôt l'année ou si le professeur doit rattraper un cours. Par respect pour le professeur et les autres élèves d'un cours, il est demandé d'être ponctuel et de porter attention aux indications et aux conseils des professeurs. La qualité de l'écoute est garante d'une bonne progression. Afin de ne pas freiner la progression d'un cours, tout adhérent s'engage à ne participer qu'aux cours correspondant réellement à son niveau. En cas de doute, il est nécessaire de solliciter l'avis du professeur de danse qui est seul juge. Pour des raisons de convenances, il est demandé à tout adhérent d'avoir une hygiène convenable et aux cavaliers, une certaine attention dans le guidage, afin d'éviter les gestes déplacés ou équivoques. Il est interdit de filmer ou prendre des photos pendant les cours, sauf si le professeur l'autorise. Les cours se terminent fin juin. Cependant, si les 34 semaines de cours ont été dispensées avant fin juin, les cours peuvent terminer plus tôt. Dans le cas où les 34 semaines prévues n'auraient pas été dispensées avant fin juin, les cours pourraient se terminer plus tard que fin juin.

Article 5 : Matériel et locaux

BE DANCE EVENTS utilise des locaux privés. Il est demandé aux adhérents de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtement), de ranger (tapis, chaises et tables), et de laisser les salles propres (notamment les sanitaires), après les activités et leur passage. Le matériel de sonorisation, appartenant ou non à BE DANCE EVENTS, est laissé sous la responsabilité du professeur qui dispense le cours et ne doit être manipulé par l'adhérent. En cas de dégradation, des locaux, ou du matériel de sonorisation, BE DANCE EVENTS demandera réparation, matérielle ou financière, aux responsables des dégâts. **De même, les chaussures d'intérieur (ou chaussettes) sont obligatoires pour tous les cours qui sont proposés, par respect du parquet de danse.** Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser l'élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

Article 6 : Remboursement

Toute inscription aux cours, stages ou événements est définitive.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement n'est possible (quelque soit la raison personnelle) sauf si BE DANCE EVENTS annule un cours et dans ce cas nous vous rembourserons le cours annulé au prorata des cours restants. BE DANCE EVENTS se réserve la liberté de modifier le planning des cours, ou d'annuler un ou plusieurs cours en fonction des événements (indisponibilité du professeur, nombre d'élèves insuffisants, etc.). Si un cours est annulé pour ces diverses raisons, BE DANCE EVENTS procédera au remboursement au prorata des cours restants pour les abonnements à une danse. N'hésitez pas à nous contacter par mail si vous avez besoin de plus d'informations à ce sujet : **bedanceclermont@gmail.com**

Article 7 : Procédures disciplinaires

La direction de BE DANCE EVENTS se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent pour l'un des motifs suivants sans aucun remboursement possible :

- Trouble de l'ordre moral, Comportement et agissement entraînant la perturbation des cours, ou de l'organisation de BE DANCE EVENTS
- Manque d'hygiène corporelle
- Attitude et gestes déplacés ou équivoques
- Dégradations des locaux ou du matériel
- Défaut de paiement
- Chèques impayés non compensés ou volés

Article 8 : Droit à l'image

BE DANCE EVENTS se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contre partie présente ou future, l'image d'élèves inscrits à des fins de communications et de publicité en rapport à l'association BE DANSE EVENTS sur tous supports que ce soit.

Article 9 : Modification du règlement intérieur

Toute demande de modification du présent règlement devra faire l'objet d'un courrier adressé au responsable de BE DANCE EVENTS. La validation par le conseil d'administration de la modification sera enregistrée dans le compte-rendu de réunion et sera intégrée dans le règlement intérieur de la saison suivante.